Compte-rendu réunion
Conseil Municipal du mercredi 26 Janvier 2022 à 20h00

M. Nicolas LESEC absent : pouvoir donné à M. Médéric DESMARS

Validation du compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2021 et signature du registre des délibérations.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MILLET

Avant de débuter la séance, Mr le Maire demande aux conseillers municipaux d'effectuer une minute de silence en hommage à Mr René LE STRAT, maire honoraire de la commune, récemment décédé.

1) **Bâtiments communaux**

Point n°1-1 : M. le Maire informe les conseillers municipaux, que Mme JALBERT Céline a demandé la résiliation du bail commercial 1 rue du Haut Marais au 31/12/2021. Le local est désormais libre à la location.

2) **Urbanisme**

Point n°2-1 : Au vu de la délibération du 25 mai 2020 relative aux délégations d'attributions du conseil municipal au maire et notamment l'exercice au nom de la commune des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, M. le Maire demande aux conseillers de se positionner sur l'exercice des droits de préemption pour les biens suivants :

* M. le Maire fait part aux conseillers municipaux de la transmission par Maîtres JAMET et LACAILLE à Châteauroux d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelles section YE n° 172, 173, 174 et 175 à usage agricole sises Pièce de la vigne des Dions. Refus du droit de préemption.

* M. le Maire fait part aux conseillers municipaux de la transmission par Maître Laurence GASTE-BOTTEREAU à Vicq/Nahon d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelle section C n° 896, 898, 915, 922 bâti sur terrain propre à usage d'habitation sises 34, rue de la République. Refus du droit de préemption.

* M. le Maire fait part aux conseillers municipaux de la transmission par Maître Jean Christophe VIE à LEVROUX d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelle section C n° 921 bâti sur terrain propre à usage d'habitation sise 36, rue de la République. Refus du droit de préemption.

* M. le Maire fait part aux conseillers municipaux de la transmission par Maître Laurence GASTE-BOTTEREAU à Vicq/Nahon d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelle section G n° 73 et G n° 721 bâti sur terrain propre à usage d'habitation sises 25, Le Grand Chambonnais. Refus du droit de préemption.

Point n°2-2 Mr le Maire informe le conseil que le permis de construire pour le projet CETTEFAMILLE est déposé,

La commission travaux s'est réunie et a demandé la division parcellaire

15 voix pour le devis estimatif du cabinet BIA GEO d'un montant de 1 090.48 € HT. Et 1 308.58 € T.T.C.

M. le Maire indique qu'une étude de sol nécessaire sera demandée.

3) Ressources humaines

Point n°3-1 : M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il faut délibérer sur l'application des 35h/semaine pour les agents communaux territoriaux avant examen du dossier par le Comité Technique du 21 Février 2022 :

15 voix pour :

- application des 35 h/semaine pour les 3 agents techniques et les deux agents administratifs, application des 30,75h/semaine pour l'agent des écoles maternelles,
- suppression du poste d'ATSEM principal 1ère classe à 35h/semaine, création du poste d'ATSEM principal 1ère classe à 30.75h/semaine.

Point n°3-2 : Mr le Maire demande aux conseillers de déléguer le contrat de protection sociale complémentaire des agents territoriaux au Centre de Gestion qui négocie les contrats groupés.

Le centre de gestion informe M. le Maire qu'à partir de 2023, les employeurs publics pourront participer financièrement aux frais de mutuelle et de garantie de maintien de salaire des agents.

15 voix pour ;
-déléguer au Centre de Gestion le contrat de protection sociale complémentaire des agents (à hauteur de 20 % minimum d'un montant de référence pour le contrat prévoyance et à hauteur de 50 % minimum d'un montant de référence pour le contrat santé - décret en attente de parution pour la fixation du montant de référence).

4) Finances

Point n°4-1 : Le Centre de loisirs sollicite le conseil municipal pour la modification de l'échéancier de versement de la subvention annuelle. Le CLSH demande un versement en 2 fois : 25 Janvier 2022 et 25 Juillet 2022.
15 voix pour :
Le versement de 16 500 € en Janvier/février 2022 et 15 000 € en Juillet 2022.

Point n°4-2 : M le Maire doit signer la convention, avec le Département de l'Indre, afférente aux travaux d'aménagement de la rampe d'accès de la boulangerie afin de permettre à la commune d'émarger au FCTVA : 15 voix pour.

Point n°4-3 : La loi du 27 décembre 2019 a posé de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Ainsi, les communes et EPCI doivent établir un état récapitulatif des indemnités versées.
L'état récapitulatif des indemnités versées aux élus au titre de l'année 2021 sera consultable dans le classeur à l 'accueil de la mairie.

5) Questions diverses

- M. le Maire informe les conseillers municipaux que la population légale à prendre en compte au 01/01/2022 est de 845 habitants (données INSEE).

- Compte-rendu Comité du pays de Valençay du 6 Décembre 2021. Ce Comité émet un plan de relance sur la transition écologique. La rénovation de la salle des fêtes pourrait s'inscrire dans ce projet. Une étude est en cours.

- Une boîte à lettres sera installée à la bibliothèque pour la distribution des revues auxquelles elle est abonnée.

- M. le Maire évoque différents travaux à effectuer : éclairage du stade, éclairage public, projet CETTEFAMILLE, le logement du presbytère, les vestiaires du foot, les portes des logements sociaux, l'aménagement extérieur de la bibliothèque.

TOUR DE TABLE :

M. CRON Yves :
- Réunion prévue pour le programme des routes 2022
- Réflexion sur la réhabilitation de l'espace devant la bibliothèque suite à la démolition de la maison rue du haut marais.
- Compte-rendu de la réunion « Café Deuil » du 25 janvier 2022.
- RDV pour l'accueil d'une personne en travail d'intérêt général sur la commune
- Démolition prévue le31/01/2022 pour certains bâtiments SCALIS de la rue du Mail.

M. RENAUDAT Guenhael : Problèmes de chauffage, un circulateur a été remplacé.

M. GAPIN Michel : Le repas des ainés était prévu fin février. La décision est prise de le reporter.

M. DEDION Sébatien : Les bornes WIFI sont installées à l'école e à la bibliothèque, les téléphones de l'école, la bibliothèque et l'hôtel seront installés la semaine prochaine.

Mme MILLET Sophie : Demande ou en est la subvention demandée pour l'éplucheuse de la cantine.

Clôture de la séance à 21h00

Date du prochain conseil municipal : le mercredi 23 Février 2022 à 20h00.